

ERF Fréjus-St Raphaël – 1999

• Décision 28, p. 89 – Violation des Droits de l'Homme aux Etats-Unis

Le Synode national, informé par Amnesty International et la FIACAT (ayant l'un et l'autre statut consultatif auprès des Nations Unies) des violations des droits humains qui continuent d'être commises aux Etats-Unis malgré l'engagement explicite de leur gouvernement en faveur de la défense de ces droits, exprime sa vive préoccupation à ce sujet.

S'inscrivant dans le cadre de la « campagne USA 1999 » demandant :

- que des mesures soient prises pour mettre un terme aux brutalités des forces de police et du personnel pénitentiaire,

- d'interdire l'utilisation de moyens de contrainte dangereux et cruels par les forces de police et le personnel pénitentiaire,

- de protéger les droits des demandeurs d'asile,

- de prendre toutes les mesures nécessaires afin que soit observé, dans tous les Etats concernés des Etats-Unis, un moratoire sur les exécutions, dans l'attente de l'abolition totale de la peine de mort,

- de ratifier sans réserves tous les traités internationaux relatifs aux droits humains, et en particulier la Convention relative aux droits de l'enfant,

- d'adopter un code de conduite relatif au transfert d'armes et de compétence,

Le Synode demande au Conseil national :

- de transmettre ce vœu à la Fédération Protestante de France afin qu'elle prenne les mesures nécessaires pour intervenir auprès du Président des Etats-Unis lui demandant de faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à ces diverses violations des droits humains,

d'insister pour que cette action se fasse en collaboration avec les Eglises sœurs de ce pays.